

Art. 2. Dit besluit treedt in werking op 1 september 2014.

Art. 3. De Minister bevoegd voor het Leerplichtonderwijs is belast met de uitvoering van dit besluit.
Brussel, 15 mei 2014.

De Minister-president,
R. DEMOTTE

De Minister van Leerplichtonderwijs en Onderwijs voor Sociale Promotie,
Mevr. M.-M. SCHYNS

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

[C – 2014/29381]

15 MAI 2014. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2004 fixant le modèle et le contenu du rapport annuel, en application des décrets du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, l'article 26;

Vu le décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités, l'article 22;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2004 fixant le modèle et le contenu du rapport annuel, en application des décrets du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités;

Vu l'avis de la Commission de promotion de la santé à l'école, donné le 18 avril 2013;

Considérant la nécessité d'actualiser l'annexe fixant le contenu et le modèle du rapport d'activités, au regard de l'évolution des programmes de prévention, notamment de vaccination;

Considérant l'importance de prendre en compte l'ensemble des enjeux actuels de la promotion de la santé, notamment les actions spécifiques essentielles telles que la promotion du bien-être dans toutes ses dimensions, la promotion de l'alimentation saine, la promotion de l'activité physique, la prévention des assuétudes, l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, la prévention du suicide ;

Sur proposition de la Ministre de la Santé,

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. Les services et les centres envoient annuellement à l'administration, pour le 1^{er} octobre au plus tard, le rapport visé à l'article 26 du décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et à l'article 22 du décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.

Le contenu et le modèle de ce rapport sont fixés en annexe.

Le rapport est transmis en un exemplaire, soit par version électronique, soit par version papier.

Art. 2. Est abrogé l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2004 fixant le modèle et le contenu du rapport annuel, en application des décrets du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.

Art. 3. Pour l'année scolaire 2013-2014, les services et centres complètent les parties 1, 2, 3 et 5 du rapport annuel.

Dès l'année scolaire 2014-2015, les services et centres complètent l'entièreté du rapport annuel.

Art. 4. La Ministre de la Santé est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Art. 5. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 15 mai 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Ministre de la Culture,
de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des Chances,
Mme F. LAANAN

Annexe à l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 15 mai 2014 fixant le modèle et le contenu du rapport annuel, en application des décrets du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités

Rapport d'activités Année scolaire ----/----

Identification du service ou du centre

CODE FASE :

NUMERO D'ENTREPRISE :

SYNTHESE DES DONNEES

Récapitulatif général	
Nombre de locaux agréés du service PSE / de cabinets consultatifs du Centre	
Nombre d'établissements conventionnés	
Nombre d'implantations scolaires	
Nombre total d'élèves sous tutelle au 15 janvier :	
Maternel	
Primaire	
Secondaire	
Enseignement secondaire en alternance (CEFA)	
Spécialisé	
Supérieur (au 1 ^{er} décembre)	
Nombre d'élèves effectivement examinés lors des bilans obligatoires	
Nombre d'élèves effectivement examinés lors des bilans spécifiques	
Nombre d'urgences sanitaires	

1^{re} partie : INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Identification des responsables

Président ou responsable du pouvoir organisateur du service	
Personne chargée de l'administration journalière (ayant la signature pour les actes engageant le service ou le centre)	
Médecin responsable du service PSE / Directeur du centre PMS	

1.2. Informations relatives au personnel (composition de l'équipe du service/centre, en ce compris les médecins)

Nom	Qualification	Fonction	Temps de travail

1.3. Informations relatives au transport des élèves

Transporteur (s) : Nom et adresse	n° d'agrément ou de licence en qualité de transporteur de personnes	n° de T.V.A.	n° d'immatriculation à l'ONSS

1.4. Informations relatives à la formation

Formation suivie par certains membres de l'équipe :

Nom	Fonction	Thématique	Intitulé et type (Conférence, journée, cycle, module)	Organisme de formation	date et durée

Formation suivie par toute l'équipe :

Thématique	Intitulé et type (Conférence, journée, cycle, module)	Organisme de formation	date et durée

Autre(s) formation(s) souhaitée(s)

2^e partie : BILAN DES MISSIONS**2.1. Bilan de santé**

2.1.1. Bilans de santé à réaliser selon le calendrier de fréquence

NIVEAU	Nombre d'élèves à voir (1)	Nombre d'élèves vus (2)	Nombre d'élèves non vus (3)
<i>Maternel</i>			
1 ^{re} année			
3 ^e année			
<i>Primaire</i>			
2 ^e année			
4 ^e année			
6 ^e année			
<i>Secondaire</i>			
1 ^{re} année différenciée (1 D)			
1 ^{re} année complémentaire (1 S)			
2 ^e année (toutes formes et sections)			
4 ^e année (toutes formes et sections)			
1 ^{re} année de l'EPSC « soins infirmiers(4) (1)			
Enseignement secondaire en alternance (CEFA)			
<i>Supérieur</i>			
Spécialisé fondamental			
Spécialisé secondaire			
Total			

Indiquer les motifs (globalement ou par niveau) pour lesquels les élèves n'ont pas été vus :

.....

2.1.2. Autres bilans de santé obligatoires

	Nombre d'élèves vus
2 ^e maternelle	
1 ^{re} primaire	
Primo-arrivants s'ils sont vus une année scolaire non prévue au calendrier général	
Total	

2.1.3. Bilans de santé supplémentaires spécifiques

Nombre de bilans supplémentaires spécifiques qui ont été réalisés à la demande

	Nombre	Motifs
A la demande du service / centre		
A la demande du centre PMS		
A la demande de l'établissement		
A la demande d'autres intervenants		

2.2. Suivis des bilans de santé

Catégories	Nombre d'élèves envoyés vers :
Les médecins traitants	
Les pédiatres	
Les dentistes	
Les orthodontistes	
Les ORL	
Les ophtalmologues	
Les centres PMS	
Autres	

Décrire les diverses procédures mises en place pour assurer le suivi des bilans de santé et la motivation de ces choix

.....

.....

.....

2.3. Vaccinations

2.3.1. Nombre total de vaccins administrés au cours de l'année :

2.3.2. Vaccinations recommandées et/ou de rattrapage :

Détail par niveau et type de vaccins en fonction du calendrier vaccinal et des vaccins disponibles dans le circuit de distribution de la Communauté française

NIVEAU	DTPa-IPV	Polio seul	RRO1	RRO2	Hépatite B	Méningocoque C	Papillomavirus	dt pro adulto	dTpa	Autre
<i>Maternel</i>										
2 ^e année										
3 ^e année										
<i>Primaire</i>										
1 ^{re} année										
2 ^e année										
6 ^e année										
<i>Secondaire</i> 1 ^{re} année Différenciée (1 D)										
1 ^{re} année complémentaire (1 S)										
2 ^e année commune (toutes formes et sections)										
4 ^e année (toutes formes et sections)										
1 ^{re} année de l'EPSC « soins infirmiers »(5)										
Enseignement secondaire en alternance (CEFA)										
Spécialisé fondamental										
Spécialisé secondaire										
Primo-arrivants										
Autres										
Total										

2.3.3. Vaccinations réalisées avec des vaccins non disponibles dans le circuit de la Communauté française

NIVEAU	Vaccin	Nombre
Secondaire		
Supérieur		
Autres		
Total		

2.3.4. Difficultés rencontrées

Si oui : lesquelles :

2.4. Prophylaxie

2.4.1. Situations (6) d’urgences sanitaires (méningococcies, diphtérie, poliomyélite)

Le Service / Centre a-t-il été confronté à une ou plusieurs situation(s) d’urgence(s) sanitaire(s) :

- OUI, si oui : Combien :
- NON

Si oui – pour chaque situation :

- Nombre d’élèves impliqués:
- Type de situation :
- Modalités de communication
 - avec l’école :
 - avec les familles :
 - avec le médecin inspecteur d’hygiène :
- Actions mises en place :
- Fonctionnement du système d’alerte :
- Difficultés à résoudre :

2.4.2. Dépistage de la tuberculose

Nombre total d’intradermo effectuées par le Service / Centre :

Pour chacun des groupes suivants :

- Stagiaires :
- Primo-arrivants :
- Cas prophylactiques :
- Autres à risque :

Difficultés rencontrées – si oui : lesquelles :

2.4.3. Autres

Si le Service /Centre a été confronté à d’autres interventions prophylactiques (gastro-entérites, hépatite A, scarlatine, coqueluche, oreillons, rougeole, rubéole, varicelle, impétigo, gale, teignes du cuir chevelu, pédiculose) :

Pour quels types de maladies transmissibles a-t-il été appelé à intervenir ?

Décrire le dispositif mis en place

.....

.....

.....

Pour quels types de maladies non transmissibles a-t-il été appelé à intervenir ?

.....

.....

.....

2.5. Visites d’établissements

Mission de visite d’établissements scolaires spécifique et orientée sur la promotion d’un environnement scolaire favorable à la santé et au bien être des enfants, conformément à l’article 5, § 4 du décret du 20 décembre 2001 : visite des installations en général, et plus particulièrement les classes, les cantines, les cours de récréation et les installations sanitaires :

Code FASE de l’établissement / de l’implantation	Nom de l’établissement / de l’implantation	Date de la visite	Commentaire éventuel

Difficultés lors de la visite des locaux :

.....

.....

Suivis apportés aux visites d’établissement (renvois au PO, contacts avec les SIPPT ou SEPPT, autres contacts) :

.....

2.6 Recueil de données sanitaires

Avec quel outil le recueil requis a-t-il été réalisé ? Logiciel, interface web d’encodage, ...

Quelles sont les difficultés rencontrées pour l’année scolaire écoulée

.....

Utilisez-vous les résultats de l’analyse de la qualité des données qui vous sont transmis (rétro-information)?

Si oui, comment ?

.....

2.7 Points santé (enseignement supérieur hors universités)

Nombre d’établissements conventionnés :

Nombre d’implantations conventionnées :

Nombre de points santé :

Localisation :

Description des dispositions mises en place par le Service / Centre :

.....

.....

2.8 Utilisation de la subvention supplémentaire « forfaits sociaux »

Nombre d'élèves ouvrant le droit au « forfait social » (mentionner les chiffres n-1) :

Description des mesures mises en place en vue de favoriser l'égalité des chances en santé au travers des différentes actions du Service/Centre ou d'activités spécifiques

.....

2.9 Utilisation de la subvention supplémentaire « primo-arrivants »

Nombre d'élèves ouvrant le droit aux « primo-arrivants » (mentionner les chiffres n-1) :

Description des mesures mises en place en vue de favoriser l'égalité des chances en santé au travers des différentes actions du Service/Centre ou d'activités spécifiques

.....

2.10 Collaboration avec les CPMS

Description des mesures mises en place en vue de favoriser la collaboration :

.....

3^e partie : AUTRES INTERVENTIONS**3.1. Activités liées aux situations de maltraitance**

Le Service / Centre a-t-il été confronté à une ou plusieurs situation(s) de maltraitance ?

- OUI. Si oui : Combien :
- NON

Décrire globalement le dispositif et partenariat mis en place

3.2. Autres activités**4^e partie : PROJET(S) de SERVICE**

Pouvez-vous estimer le pourcentage de votre population sous tutelle touchée par les actions collectives (salle d'attente, écoles) de promotion de la santé ?

1 = de 0 à 20 %	2 = de 20 à 50 %	3 = de 51 à 80 %	4 = plus de 80 %
-----------------	------------------	------------------	------------------

<i>Thématiques</i>	<i>Fondamental</i>	<i>Secondaire</i>	<i>supérieur</i>
Promotion de l'alimentation saine (obésité, cantine scolaire,...)			
Promotion de la santé bucco-dentaire			
Promotion de l'activité physique			
Prévention des assuétudes (tabac, drogue, alcool, cyberdépendance)			
Promotion de du bien-être et de la santé mentale (y compris prévention du suicide)			
Éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) (y compris SIDA/MST)			
Promotion d'un environnement sain			
Prévention des traumatismes et promotion de la sécurité			
Autres			

Question <i>Relative à l'observation</i>	Quelles activités sont mises en place pour mieux connaître <ul style="list-style-type: none">• la population sous tutelle,• les établissements scolaires,• la communauté éducative• les partenaires et l'environnement local• les possibilités d'intervention pertinentes et efficaces en promotion de la santé•
Année 1	
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Bilan final	

Question <i>Relative à la mémorisation</i>	De quelles informations le service/centre garde-t-il des traces, par quelle procédure et par qui ?
Année 1	
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Bilan final	

<i>Question relative à la communication</i>	Comment le projet de service et son évaluation sont-ils diffusés, présentés et discutés à l' <u>externe</u> (partenaires, parents, communauté éducative, élèves, partenaires locaux) et à l' <u>interne</u> (PO, collègues de différentes fonctions et professions, nouveaux membres de l'équipe, Antennes, etc.)?	
Année 1	<u>EXTERNE</u>	<u>INTERNE</u>
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)	
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)	
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)	
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)	
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)	
Bilan final		

<i>Questions relatives à l'Analyse</i>	Sur quelles bases, les priorités et objectifs du projet de service sont-ils évalués et/ou adaptés? Quelles nouvelles demandes, problématiques ont-elles émergé pour les écoles, pour la population scolaire, pour l'équipe ? Quelles demandes, quels constats antérieurs n'ont pas encore été rencontrés ? Pouvez-vous lister les thématiques abordées ?
Année 1	
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)

<i>Questions relatives à la finalité</i>	Les activités réalisées sont elles en cohérence avec la vision à long terme du projet de service ? Quelles nouvelles demandes, problématiques devraient être intégrées dans ces priorités ou amener à modifier celles-ci ?
Année 1	
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Bilan final	

<i>Questions Relatives à la conception</i>	Quels modes d'organisation, d'activités, de processus ont posé problème ? Lesquels vous ont satisfaits ? Quelles modifications, quelles innovations souhaiteriez vous introduire quant à l'organisation, aux outils, aux activités, aux objectifs opérationnels ?
Année 1	
Année 2	Problématiques Abandonnés Modifiés ou nouveaux
Année 3	Problématiques Abandonnés Modifiés ou nouveaux
Année 4	Problématiques Abandonnés Modifiés ou nouveaux
Année 5	Problématiques Abandonnés Modifiés ou nouveaux
Année 6	Problématiques Abandonnés Modifiés ou nouveaux
Bilan final	

<i>Questions Relatives à la production</i>	Qu'avez-vous mis en place pour : <ul style="list-style-type: none">• Assurer l'accès pour tous à l'offre de promotion de la Santé ?• Contribuer à la réduction des Inégalités Sociales de Santé ?• Rencontrer les thématiques jugées prioritaires ? Disposez-vous d'indicateurs quantitatifs à ce propos ? Si oui, utilisez-les ici.
Année 1	
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Bilan final	

<i>Questions Relative à la maintenance</i>	Comment le service s'organise-t-il pour mener à bien le projet de service sur la durée, pour maintenir et développer les compétences et collaborations en promotion de la santé ?
Année 1	
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Bilan final	

<i>Question relative aux collaborations et partenariats</i>	Quels sont les partenaires et ressources récurrentes, quels sont les nouveaux partenaires et nouvelles ressources? Ces collaborations sont-elles développées pour soutenir les écoles ou pour soutenir le service/centre ? Sur quoi portent ces partenariats ? Ces partenariats s'inscrivent-ils dans des réseaux ou des groupes de concertations ?
Année 1	
Année 2	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 3	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 4	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 5	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Année 6	Ajustement(s) : oui – non Si oui, lequel(s)
Bilan final	

5^e partie : PROPOSITIONS ET REMARQUES

Veillez consigner toutes propositions ou remarques que vous jugez utiles à communiquer ci-dessous :

.....

Vu pour être annexé à l'arrêté du 15 mai 2014 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 avril 2004 fixant le modèle et le contenu du rapport annuel, en application des décrets du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école et du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités.

Bruxelles, le 15 mai 2014.

Le Ministre-Président,
R. DEMOTTE

La Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Egalité des Chances,
Mme F. LAANAN

Notes

1. Par « élèves à voir » il faut entendre « élèves inscrits » au 15 janvier (dans l'enseignement fondamental et secondaire) ou au 1^{er} décembre (dans l'enseignement supérieur)
2. Il s'agit des « élèves vus » en fonction des listes communiquées par les écoles en vue du bilan de santé.
3. Il s'agit des « élèves non vus » en fonction des listes communiquées par les écoles en vue du bilan de santé.
4. 1^{re} année du 4^e degré de l'Enseignement Professionnel Secondaire Complémentaire en « soins infirmiers » : infirmière brevetée
5. 1^{re} année du 4^e degré de l'Enseignement Professionnel Secondaire Complémentaire en « soins infirmiers » : infirmière brevetée.
6. Par « situation », il faut entendre l'événement et non pas l'élève.

VERTALING

MINISTERIE VAN DE FRANSE GEMEENSCHAP

[C – 2014/29381]

15 MEI 2014. — Besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap houdende wijziging van het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 30 april 2004 tot vaststelling van het model en de inhoud van het jaarverslag, met toepassing van de decreten van 20 december 2001 betreffende de gezondheidspromotie op school en van 16 mei 2002 betreffende de gezondheidspromotie in het hoger onderwijs buiten de universiteiten

De Regering van de Franse Gemeenschap,

Gelet op het decreet van 20 december 2001 betreffende de gezondheidspromotie op school, artikel 26;

Gelet op het decreet van 16 mei 2002 betreffende de gezondheidspromotie in het hoger onderwijs buiten de universiteiten, artikel 22;

Gelet op het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 30 april 2004 tot vaststelling van het model en de inhoud van het jaarverslag, met toepassing van de decreten van 20 december 2001 betreffende de gezondheidspromotie op school en van 16 mei 2002 betreffende de gezondheidspromotie in het hoger onderwijs buiten de universiteiten;

Gelet op het advies van de Commissie voor gezondheidspromotie op school, gegeven op 18 april 2013;

Gelet op de noodzakelijkheid om de bijlage tot vaststelling van de inhoud en het model van activiteitenverslag bij te werken met inachtneming van de evolutie van de preventieprogramma's, inzonderheid deze van vaccinatie;

Gelet op het belang om het geheel van de huidige uitdagingen inzake gezondheid te bedwingen, inzonderheid door essentiële specifieke acties zoals de promotie van het welzijn in al zijn dimensies, de promotie van een gezonde voeding, de promotie van lichamelijke activiteit, de preventie van verslaving, de opvoeding tot het relationele, affectieve en seksuele leven, de preventie van zelfmoord;

Op de voordracht van de Minister van Gezondheid;

Na beraadslaging,

Besluit :

Artikel 1. De diensten en de centra sturen jaarlijks aan het bestuur, tegen 1 oktober ten laatste, het verslag toe bedoeld bij artikel 26 van het decreet van 20 december 2001 betreffende de gezondheidspromotie op school en bij artikel 22 van het decreet van 16 mei 2002 betreffende de gezondheidspromotie in het hoger onderwijs buiten de universiteiten.

De inhoud en het model van dat verslag worden in bijlage vastgelegd.

Het verslag wordt in één exemplaar overgezonden, ofwel elektronisch, ofwel op papier.

Art. 2. Opgeheven wordt het besluit van de Regering van de Franse Gemeenschap van 30 april 2004 tot vaststelling van het model en de inhoud van het jaarverslag, met toepassing van de decreten van 20 december 2001 betreffende de gezondheidspromotie op school en van 16 mei 2002 betreffende de gezondheidspromotie in het hoger onderwijs buiten de universiteiten.

Art. 3. Voor het schooljaar 2013-2014, vullen de diensten en centra de delen 1, 2, 3 en 5 in van het jaarverslag.

Vanaf het schooljaar 2014-2015, vullen de diensten en centra het volledige jaarverslag in.

Art. 4. De Minister van Gezondheid is belast met de uitvoering van dit besluit.

Art. 5. Dit besluit treedt in werking de dag waarop het wordt ondertekend.

Brussel, 15 mei 2014.

De Minister-president,
R. DEMOTTE

De Minister van Cultuur, Audiovisuele Sector, Gezondheid en voor Gelijke Kansen,
Mevr. F. LAANAN

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

[C – 2014/29397]

22 MAI 2014. — Arrêté du Gouvernement de la Communauté française modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2011 relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 20 décembre 2001 relatif à la promotion de la santé à l'école, l'article 7;

Vu le décret du 16 mai 2002 relatif à la promotion de la santé dans l'enseignement supérieur hors universités, l'article 8;

Vu l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2011 relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant, en particulier l'article 6;

Vu l'avis de la commission de promotion de la santé à l'école, donné le 24 avril 2014;

Considérant qu'il est nécessaire de proposer des mesures préventives mises à jour, en adéquation avec l'épidémiologie des maladies transmissibles et l'avancée des recherches scientifiques;

Sur proposition de la Ministre de la Santé;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. L'annexe de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 14 juillet 2011 relatif aux mesures de prévention des maladies transmissibles dans le milieu scolaire et étudiant est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.